

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS :

Le Dauphiné Libéré – Editions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe d'Huez
Dessine des montagnes !

ARTICLE 1 : SOCIETE(S) ORGANISATRICE(S)

Le présent jeu-concours « Dessine des montagnes ! / Le Dauphiné Libéré – Editions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe d'Huez » est organisé par la société **GLENAT EDITIONS S.A.**, au capital de 5.000.000 € dont le siège social est situé 37 rue Servan – 38 000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 302 069 414 – ci-après « la Société Organisatrice » en partenariat avec :

- **Le Dauphiné Libéré**, société anonyme à conseil d'administration, située 650 route de Valence à Veurey Voroize (38113), immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro B 057 502 742 ;
- **La Fabrique du Ski**, société par actions simplifiée, située 6169 avenue Jean Séraphin Achard-Picard, 38250 Villard-de-Lans, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 802 745 422 ;
- **Alpe d'Huez Tourisme**, office de tourisme situé Maison de l'Alpe, Place Paganon à L'Alpe d'Huez (38750).

ARTICLE 2 : OBJET DU JEU-CONCOURS

Le présent jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert du 4 février 2023 au 10 mars 2023 à midi. Il permettra notamment de gagner :

1^{er} prix : une paire de skis La Fabrique du Ski dont le décor sera le dessin gagnant, quatre forfaits de ski journée à L'Alpe d'Huez et la location du matériel de ski une journée (skis, chaussures et bâtons) à utiliser avant la fermeture de la station prévue le 16 avril 2023.

2^e prix : le poids du gagnant (vêtu de sa combinaison et de ses chaussures de ski) en albums de bande dessinée Glénat, la publication du dessin gagnant dans Le Dauphiné Libéré, quatre forfaits de ski journée à L'Alpe d'Huez et la location du matériel de ski une journée (skis, chaussures et bâtons) à utiliser avant la fermeture de la station prévue le 16 avril 2023.

Le présent jeu-concours est annoncé via :

- les pages des réseaux sociaux administrés par Glénat BD (Facebook, Instagram)
- Une newsletter dédiée aux fichiers de Glénat Editions
- Le Dauphiné Libéré et www.ledauphine.com
- Les supports publicitaires et promotionnels édités par la Société Organisatrice et par les partenaires.

ARTICLE 3 : PARTICIPANT

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique âgée de 3 à 14 ans.

Le Participant, mineur, déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale le concernant et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le Participant de l'ensemble des dispositions des présentes. Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées, la Société Organisatrice pouvant à tout moment demander la transmission de l'autorisation parentale écrite correspondante et se réservant le droit, à défaut de transmission, d'exclure le Participant du présent jeu-concours.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, les participants devront envoyer leur dessin (de montagnes) au format 15 x 42 cm avant le 10 mars 2023 au format à :

Grand concours « dessine des montagnes ! »

Le Dauphiné Libéré – éditions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe d'Huez

Couvent Sainte-Cécile

37 rue Servan

38000 Grenoble

Le bon de participation, accompagnant le dessin réalisé, contiendra les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse complète
- Date de naissance
- Adresse e-mail des parents
- Numéro de téléphone des parents
- Autorisation des parents
- Souhaitez-vous participez au jeu concours

Afin d'éviter toute fraude, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications des informations saisies par les participants, toute indication d'identité et/ou d'adresse erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si un participant ne laisse pas son nom ou prénom ou ses coordonnées postales et téléphoniques ou si l'adresse email saisie ne correspond pas à son identité.

Toutes coordonnées inexploitables (incomplètes, erronées, non conformes au règlement, reçues après la date limite de participation ou l'adresse se révélera fausse après vérification) ne seront pas prises en compte.

La société n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 5 : SELECTION DES DEUX GAGNANTS

Le vendredi 10 mars 2023 à 15 heures à l'adresse des éditions Glénat, 37 rue Servan à Grenoble, le jury composé d'un représentant des éditions Glénat, d'un représentant du Dauphiné Libéré, d'un représentant de la Fabrique du Ski et d'un représentant d'Alpe d'Huez Tourisme et de toute autre personne jugée qualifiée par les éditions Glénat choisira parmi les dessins reçus deux dessins gagnants du présent concours « dessine des montagnes ».

L'identité des deux gagnants sera annoncée dans le Dauphiné Libéré du 11 mars 2023 et sur le site internet www.ledauphine.com.

Les gagnants, prévenus également par courrier électronique dans les 3 jours, seront invités à venir retirer leur lot le samedi 8 avril 2023 à 18 heures à L'Alpe d'Huez, salle des Grandes Rousses. Sans aucune réponse de la part des gagnants dans un délai de 5 jours calendaires après l'envoi du premier courrier électronique, la dotation sera considérée comme perdue et

ne sera pas remise en jeu. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Les gagnants acceptent la publication de leur nom et de leur photo qui pourra être prise lorsqu'ils retireront leur lot à L'Alpe d'Huez.

ARTICLE 6 : DOTATION

1^{er} prix

Titre	Prix TTC
<ul style="list-style-type: none">- 4 forfaits de ski journée sur Alpe d'Huez Grand Domaine, valable jusqu'au 16 avril 2023- 4 équipements de ski pour la journée (Skis, chaussures, bâtons)	384 €
1 paire de skis (adultes, taille déterminée par le fabricant) customisée aux couleurs du dessin gagnant	1 000 €

2^e prix

Titre	Prix TTC
<ul style="list-style-type: none">- 4 forfaits de ski journée sur Alpe d'Huez Grand Domaine, valable jusqu'au 16 avril 2023- 4 équipements de ski pour la journée (Skis, chaussures, bâtons)	384 €
Le poids du gagnant (habillé de sa combinaison et de ses chaussures de ski) en albums de bande dessinée Glénat	Selon le poids du gagnant !

Les dotations ne pourront en aucune manière être remboursée et/ou échangée contre un autre lot, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service, à la demande du gagnant.

Les dotations décrites au présent article ne sont pas cessibles à une tierce personne. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur dotation, ils n'auraient droit à aucune compensation. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature de la dotation ou de proposer une dotation de même valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au jeu-concours mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le présent jeu-concours, de l'écourter, de le proroger, de le reporter, de le renouveler ou d'en modifier les conditions, les dotations mises en jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé dans les mêmes conditions que celles précisées à l'article 10 des présentes et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit dans les conditions visées à l'article 10.

ARTICLE 9 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du jeu-concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, mail...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à la Société Organisatrice et à son prestataire informatique et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celle de ce jeu-concours.

Ces informations sont nécessaires à la détermination du gagnant par tirage au sort.

Les parents du gagnant autorisent la Société Organisatrice à reproduire et utiliser ses coordonnées (prénom du candidat et nom de sa ville), pendant un mois à compter de la publication des résultats, et, d'autre part, dans toute offre promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagnés.

Le traitement automatisé de ces données nominatives a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même Loi, les participants et/ou le gagnant disposent à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification doit être adressée, par voie postale, à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS
Grand concours « dessine des montagnes ! »
Le Dauphiné Libéré –Editions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe
d'Huez
Couvent Sainte-Cécile
37 rue Servan
38000 Grenoble

ARTICLE 11 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est accessible en ligne sur le site www.glenat.com.

Le règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à tout participant sur simple demande adressée par courrier uniquement, à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS
Grand concours « dessine des montagnes ! »
Le Dauphiné Libéré –Editions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe
d'Huez

Couvent Sainte-Cécile
37 rue Servan
38000 Grenoble

Le timbre lié à la demande de communication du règlement sera remboursé sur simple demande écrite à l'adresse susmentionnée sur la base d'une expédition au tarif lent en vigueur. Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement par foyer (même nom, prénom, même adresse)

Il est également possible de consulter le règlement sur le site Internet du jeu-concours accessible à l'adresse url www.saintececile.glenat.com.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou orale concernant le fonctionnement de ce jeu-concours.

ARTICLE 12 : LITIGES

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice, dans le respect de la législation française. Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort du jeu-concours « Grand concours « dessine des montagnes ! » Le Dauphiné Libéré –Editions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe d'Huez ».

Toute demande de contestation doit être adressée, par voie postale, à l'adresse suivante :

GLENAT EDITIONS
Grand concours « dessine des montagnes ! »
Le Dauphiné Libéré –Editions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe
d'Huez
Couvent Sainte-Cécile
37 rue Servan
38000 Grenoble

EXTRAIT DU REGLEMENT :

Jeu-concours dessine des montagnes ! « Le Dauphiné Libéré – Editions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe d'Huez », gratuit sans obligation d'achat, valable du 4 février 2023 au 10 mars 2023 à 12h, ouvert à toute personne physique âgée de 3 à 14 ans.

Pour participer, il suffit d'envoyer son dessin et bulletin de participation à GLENAT EDITIONS- Grand concours « dessine des montagnes ! » - Le Dauphiné Libéré –Editions Glénat – La Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe d'Huez – Couvent Sainte-Cécile - 37 rue Servan - 38000 Grenoble

Le jury se réunira le vendredi 10 mars 2023 après-midi et désignera les deux gagnants.

Le règlement complet sera communiqué gratuitement à toute personne en faisant la demande auprès des éditions Glénat.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données

vous concernant, dont la société organisatrice du jeu-concours est destinataire. Pour l'exercer, écrivez à l'adresse suivante : GLENAT EDITIONS / Grand concours Le Dauphiné Libéré –éditions Glénat – Le Fabrique du Ski - Festival de la BD de L'Alpe d'Huez / couvent Sainte-Cécile / 37 rue Servan / 38000 Grenoble.